

Chers parents,

Dans le cadre du plan de pilotage, un de nos objectifs concerne le bien-être des enfants dans la cour de récréation.









Pour rappel, différentes zones délimitent la cour et des jeux sont proposés aux enfants (surtout le temps de midi). Les jeux au sol ont aussi été repeints cet été.

Suite à une formation suivie par l'ensemble de l'équipe éducative, il nous semblait nécessaire de redéfinir un nouveau cadre de vie pour la récréation.

Nous distinguons deux types de règles : les règles d'or et les règles de la cour.

- Les règles d'or

Il y a huit règles d'or. Si celles-ci sont enfreintes, les enfants seront envoyés en conseil de discipline (voir ROI de l'école).

LES 8 règles d'or à respecter dans l'école	
SI JE DÉROGE À UNE DE CES RÈGLES, JE SERAI CONVOQUÉ À UN CONSEIL DE DISCIPLINE.	
1) Je ne me bagarre pas. Je ne donne pas de coups. Je joue sans mettre les autres en danger.	
2) Je ne vole pas, je ne rackette pas.	
3) Je respecte chaque élève en évitant les menaces et les moqueries	
4) Je respecte enfants et adultes, je ne les insulte pas.	
5) Je ne dis aucune insulte ni gros mot.	
6) Je ne harcèle personne.	
7) Je ne sors pas de l'école sans permission.	
8) Je respecte le matériel de l'école en évitant les dégradations.	

- Les règles de la cour

Il y a dix règles spécifiques à la cour. Un permis de bonne conduite permettra de visualiser le bon respect des règles.

Dans ma cour de récré, je n'ai pas le droit de.....

<p>Manger des sucettes, chewing-gums, chips et boire des sodas.</p> <p>1 - 1 point</p>	<p>Jouer avec des écharpes, bonnets, sacs, chaussures, cartables.</p> <p>2 - 1 point</p>	<p>M'asseoir sur les tables et les appuis de fenêtres.</p> <p>3 - 1 point</p>
<p>Cracher par terre.</p> <p>4 - 2 points</p>	<p>Apporter des objets électroniques et dangereux.</p> <p>5 - 3 points</p>	<p>Salir la cour (jeter des déchets) et les WC.</p> <p>6 - 3 points</p>

<p>Jouer dans les couloirs.</p> <p>7 - 2 points</p>	<p>Gaspiiller l'eau.</p> <p>8 - 2 points</p>	<p>Jeter des objets, des cailloux ou des boules de neige.</p> <p>9 - 3 points</p>
		<p>Respecter les zones de couleurs.</p> <p>10 - 1 point</p>
		<p>Nous comptons sur toi, pour respecter ces 10 règles.</p>

Chaque enfant recevra un permis de bonne conduite en début d'année et ce dernier sera visible à la remise des bulletins. Le permis comprend 20 points et 4 paliers de sanctions.

Avant la première sanction, les enfants auront droit à un avertissement (case en haut à droite).

- 5 points => privé de récréation.
- 10 points => fiche réflexive et signature des parents.
- 15 points => travail d'intérêt général.
- 20 points => conseil de discipline + privation d'un moment récréatif en classe.

Mon permis de bonne conduite				
Nom :				Avertissement <input type="checkbox"/>
Prénom :				
Classe :				
20	19	18	17	16 Récréation supprimée
15	14	13	12	11 Fiche réflexive et signature parents
10	9	8	7	6 Travail d'intérêt général
5	4	3	2	1 Conseil de discipline avec privation d'un moment récréatif
Bulletin 1 Signature	Bulletin 2 Signature	Bulletin 3 Signature	Bulletin 4 Signature	

Lors des temps de récréation, un élève qui enfreint une des règles ci-dessous, se verra retirer un certain nombre de points sur son permis.

En fin d'année, nous récompenserons les élèves dont le permis restera dans le vert.

Nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments respectueux.

Philippe Poncé, directeur, et l'équipe éducative